



La MRC vous informe

Automne 2018
volume 11, numéro 3



MOT DE LA PRÉFET

Après le bel été que nous avons connu, il est maintenant temps de préparer la rentrée et de planifier les projets à venir.

À ce sujet, je vous rappelle qu'à partir de 2019, la MRC implantera un **nouveau programme obligatoire de vidange des fosses septiques** sur le territoire. Ce programme permettra d'assurer l'efficacité des installations septiques en respect avec l'environnement et selon les lois et règlements en vigueur. Les matières ramassées lors de la vidange seront valorisées par biométhanisation au centre de traitement des matières organiques de la SÉMECS. De plus, ce nouveau programme vous permettra d'obtenir un service au meilleur coût possible en plus de prolonger la durée de vie de votre fosse septique. Bref, tout le monde y gagne!

Par ailleurs, depuis peu, la MRC est responsable, pour l'ensemble de son territoire, de la **protection des bandes riveraines**. La conservation d'une bande de végétation en bordure des cours d'eau est un enjeu important pour la MRC puisque les pressions exercées sur celle-ci par l'agriculture ou le développement entraînent une dégradation importante de ce milieu de vie qui procure de nombreux avantages tant sur les plans agronomique, environnemental, économique que faunique. Elle permet, entre autres, de réduire les pertes de sols et de filtrer les polluants afin de protéger les milieux hydriques. Au cours des prochains mois, la MRC mettra donc en place un règlement de gestion des bandes riveraines pour le territoire ce qui signifie que les prochaines demandes de travaux en bandes riveraines devront dorénavant être acheminées à la MRC.

En terminant, je tiens à vous féliciter de votre excellente participation à la **collecte des matières organiques**. L'introduction d'une nouvelle collecte nécessite toujours une période d'adaptation et suscite de nombreuses questions. Si c'est votre cas, je vous invite à toujours communiquer avec le service à la clientèle de la MRC qui sera en mesure de vous donner l'heure juste ainsi que de judicieux conseils pour vous aider à bien gérer vos matières organiques ainsi que toutes vos matières résiduelles. Je profite de l'occasion pour vous rappeler que pendant l'automne, vous pouvez continuer à déposer vos résidus de plates-bandes et de jardinage dans l'Organibac. Toutefois, n'oubliez pas que les feuilles d'automne feront l'objet de collectes spéciales en octobre et novembre.

Bonne fin d'été et bonne rentrée à toutes et tous!

Suzanne Roy
Préfet

ENVIRONNEMENT

OPÉRATION DÉCHIQUETAGE

La prochaine opération déchetage aura lieu le samedi 8 septembre 2018, de 8 h à 16 h, à l'Écocentre Marguerite-D'Youville.

- Secteur Sud : 1975, chemin de l'Énergie, Varennes
- Secteur Nord : 4111, route Marie-Victorin, Contreccœur

Apportez vos documents confidentiels pour qu'ils soient déchiquetés sur place de façon sécuritaire.

Ce service est offert **gratuitement** à tous les résidents de la MRC de Marguerite-D'Youville, sur présentation d'une preuve de résidence.

Limite de trois boîtes de format standard par citoyen (approximativement 15 x 10 x 12 pouces).

Exemples de documents confidentiels : documents avec une adresse, numéro d'assurance sociale, numéro de permis de conduire, soit rapports d'impôts, factures, relevés bancaires, offres de carte de crédit, reçus, formulaires d'assurance, etc.

Information : 450 583-3301, poste 242 ou sans frais au 514 856-5701, poste 242.

COLLECTE DE BRANCHES

HORAIRE

Municipalités	Dates
Contreccœur	4 octobre
Saint-Amable	4 octobre
Sainte-Julie	Communiquez avec l'hôtel de ville au 450 922-7111
Varennes	4 octobre
Verchères	4 octobre

Branches acceptées

Longueur maximum : 1 mètre (3,5 pieds)
Diamètre : 6 cm (2,5 pouces)
Attachées en ballots de 20 kg maximum

Disposition

Placez vos branches en bordure de rue, le feuillage vers la résidence, **avant 7 h** le jour de la collecte.

COLLECTE DE FEUILLES

Afin que vos feuilles soient valorisées adéquatement, il est important de ne pas utiliser les bacs brun (matières organiques), bleu (recyclage) et noir (déchets). Les feuilles doivent être disposées lors des cinq collectes spéciales afin d'être compostées.



HORAIRE

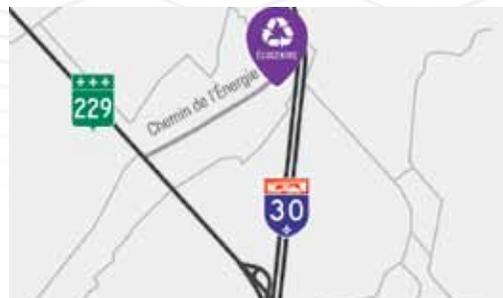
Municipalités	Dates
Calixa-Lavallée	12 et 26 octobre; 2, 9 et 23 novembre
Contreccœur	12 et 26 octobre; 2, 9 et 23 novembre
Saint-Amable	11 et 24 octobre; 7, 14 et 28 novembre
Sainte-Julie	17 et 31 octobre; 7, 14 et 28 novembre
Varennes	5 et 19 octobre; 2, 16 et 30 novembre
Verchères	12 et 26 octobre; 2, 9 et 23 novembre

Contenants acceptés

- Sacs compostables en papier
- Poubelle avec couvercle d'une capacité maximale de 100 litres
- Sacs de plastique certifiés compostables. (Nous souhaitons votre collaboration pour utiliser le moins possible de sacs de plastique conventionnel.)



ÉCOCENTRE
MARGUERITE-D'YOUVILLE



SECTEUR SUD

1975, chemin de l'Énergie à Varennes

Heures d'ouverture :

Période estivale

(jusqu'au 18 novembre 2018)

Lundi : fermé

Mardi et mercredi : 8 h à 16 h

Jeudi : 8 h à 18 h (8 h à 16 h à partir du 2 novembre 2018)

Vendredi, samedi et dimanche : 8 h à 16 h

Période hivernale

(du 19 novembre 2018 au printemps 2019)

Dimanche, lundi, mardi et mercredi : fermé

Jeudi, vendredi et samedi : 8 h à 16 h



SECTEUR NORD

4111, route Marie-Victorin à Contreccœur

Heures d'ouverture :

(jusqu'au 27 octobre 2018)

Dimanche, lundi, mardi : fermé

Mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 8 h à 16 h

Ouvert les samedis 3, 10 et 17 novembre de 8 h à 16 h

À partir du 18 novembre jusqu'au printemps 2019 :

FERMÉ POUR LA SAISON HIVERNALE

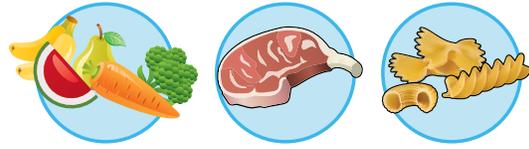
Pour de plus amples informations sur la tarification, les matières refusées et la marche à suivre sur le site de l'Écocentre, consultez le site Internet de la MRC au www.margueritedyouville.ca ou communiquez avec le service à la clientèle au 450 583-3301 ou sans frais au 514 856-5701, poste 242.



MATIÈRES ORGANIQUES

La MRC encourage ses citoyens à poursuivre l'utilisation optimale de leur Organibac.

QUOI METTRE DANS L'ORGANIBAC?



Résidus alimentaires (crus, cuits, frits, périmés ou non)
(fruits et légumes, viandes, pâtes, produits laitiers, boissons, etc.)



Gazon

Meilleure option :
Laissez la pelouse tondue au sol (herbicyclage), sinon peut aller dans l'Organibac



Jardin

(résidus de jardinage, fleurs, plantes, etc.)



Papiers et cartons souillés par la nourriture

(emballages, essuie-tout, mouchoirs, etc.)



ENTRETIEN DE VOTRE TERRAIN

Pour bien disposer de vos matières organiques facilement

AIDE-MÉMOIRE POUR MIEUX S'Y RETROUVER!

	MATIÈRES	COLLECTES*	CONTENANT
ÉTÉ (mai à sept.)	Rognures de gazon	Matières organiques	Idéalement herbicyclage (laissez le gazon coupé au sol) ou Organibac (bac brun)
	Résidus de plate-bande et de jardinage	Matières organiques	Organibac (bac brun) et sacs de papier pour les surplus ponctuels
AUTOMNE (sept. à nov.)	Feuilles	Collecte spéciale	<ul style="list-style-type: none"> Sacs de papier Contenant de 100 litres avec couvercle Sacs de plastique certifiés compostables <i>Nous souhaitons votre collaboration pour utiliser le moins possible de sacs de plastique conventionnel.</i>
	Branches	Collecte spéciale	Doivent être attachées en ballots de 20 kg maximum, placés en bordure de rue, feuillage vers la résidence
	Résidus de plate-bande et de jardinage	Matières organiques	Organibac (bac brun) et sacs de papier pour les surplus ponctuels



SURPLUS OCCASIONNELS

Vous pouvez déposer vos surplus occasionnels à côté de l'Organibac, le jour de la collecte, dans des sacs de papier, une poubelle de 100 litres avec couvercle ou un bac de format maximum de 360 litres homologué par la MRC (Vous devez communiquer avec la MRC pour faire homologuer votre bac.)

L'Organibac sera levé **aux deux semaines à partir du mois de décembre**, et ce, pour toute la durée de la saison hivernale. La MRC vous rappelle que tous les types de sacs de plastique ne sont pas acceptés dans l'Organibac.



INFORMATION

Vous souhaitez vous départir de façon écoresponsable de vos matières et objets du quotidien dont vous n'avez plus besoin? Pour vous aider à y voir plus clair et pour vous simplifier la tâche, référez-vous à cet indispensable guide pour répondre à toutes vos questions!

Téléchargez le guide gratuitement au www.margueritedyouville.ca.

Vous pouvez également communiquer avec le service à la clientèle de la MRC par téléphone au 450 583-3301, poste 242 ou au 514 856-5701, poste 242. Envoyez-nous vos questions par courriel à infomrc@marqueredyouville.ca ou encore par le biais de notre page Facebook MRC de Marguerite-D'Youville.

ENVIRONNEMENT

NOUVEAU PROGRAMME DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

À partir de 2019, la MRC de Marguerite-D'Youville implantera sur son territoire un nouveau programme obligatoire de vidange systématique des fosses septiques.

Ce programme a pour but, notamment, de protéger les sources d'approvisionnement en eau potable et d'assurer l'efficacité des installations septiques en respect avec l'environnement, selon les lois et règlements provinciaux en vigueur.

À cet effet, un entrepreneur mandaté par la MRC effectuera la vidange des fosses septiques sur le territoire à une fréquence régulière, soit une fois tous les deux ans, de tout bâtiment non relié au réseau d'égout municipal. Les matières recueillies seront valorisées au centre de traitement par biométhanisation de la SÉMECS, situé à Varennes, afin de produire une énergie renouvelable (biogaz) ainsi qu'un amendement organique pour les terres agricoles de la région.

De plus, l'implantation de ce programme offrira aux propriétaires la possibilité de vidanger leur fosse septique à un coût avantageux.

FORMULAIRE À COMPLÉTER

Afin de commencer à préparer les itinéraires de vidange qui débiteront en mai 2019, la MRC doit recueillir certains renseignements sur les bâtiments qui



feront partie du programme et sur leurs installations septiques (type de fosse et de champ d'épuration, localisation, etc.). Pour ce faire, tous les citoyens qui ne sont pas reliés au réseau d'égout municipal doivent remplir le formulaire disponible en ligne sur le site Internet de la MRC ou par le biais du service à la clientèle de la MRC.

Pour plus d'information sur ce nouveau programme, visitez la page Fosses septiques, sous l'onglet Environnement du site Internet de la MRC au www.margueritedyouville.ca. Vous pouvez également communiquer avec la MRC au 450 583-3301, poste 242 ou sans frais au 514 856-5701, poste 242.

SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Atelier de démarrage d'entreprise



Calixa-Lavallée - Contrecoeur - Saint-Amable - Sainte-Julie - Varennes - Verchères

ATELIER DE DÉMARRAGE D'ENTREPRISE

Vous désirez démarrer votre propre entreprise? Avant de vous lancer, venez rencontrer l'un conseiller du Service de développement économique de la MRC de Marguerite-D'Youville qui vous aidera à faire de votre rêve une réalité.

Tout débute avec votre participation à l'atelier de démarrage d'entreprise offert gratuitement. Durant cet atelier, vous apprendrez pourquoi et comment réaliser une étude de marché. En plus on vous proposera un modèle de sommaire de plan d'affaires qui a fait ses preuves ainsi qu'un outil simple pour réaliser vos prévisions financières.

Intéressez? N'attendez plus et inscrivez-vous.
L'atelier sera offert aux dates suivantes :

- Mercredi 5 septembre
- Mardi 18 septembre
- Mercredi 3 octobre
- Mercredi 17 octobre
- Mercredi 1^{er} novembre
- Jeudi 1^{er} novembre
- Mardi 13 novembre
- Mardi 27 novembre
- Mercredi 12 décembre



L'inscription est obligatoire et peut se faire par téléphone, au 450 583-3303, poste 310, ou sans frais au 514 336-1961, poste 310, ou encore en ligne en visitant le www.margueritedyouville.ca/demarrage.

www.margueritedyouville.ca
450 583-3301 • 514 856-5701

La MRC vous informe est un bulletin d'information publié trois fois par année (printemps, automne et hiver)
Rédaction et coordination : MRC de Marguerite-D'Youville
Conception graphique : Angraphick inc.
Imprimé sur du papier 100 % postconsommation

La **MRC** vous informe